MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX

utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)

Séance plénière du mercredi 17 juin 2026

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Elodie BOUCHOUX**,** Nathalie BOURGES ABELLA, Juliette COGNIE, Lilas COURTOT, Damien GERVASONI, Agnès LE BON, Olivier LOGET, Marylène NAU, Valérie NIVET-ANTOINE, Adriana OANCEA NEGRO, Daniel ROUIRE, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Fanny MAGISSON (MinArm), Tiffany BOYER (MAASA), Aline MILLET (MTECT/DGALN), Laurent PINON (MESRE/DGRI)

Membres excusés :, Ivan BALANSARD, Delphine DENAIS-LALIEVE, Didier FERAY, Franziska GREIN, Isabelle LE PARCO, Emmanuel RAVIDA, Samuel VIDAL, Cheyenne ZELLENKA, Anne-Claire LOMELLINI-DERECLENNE (MAASA), Emmanuel DUMAS (MinArm)

Secrétariat : Christophe JOUBERT (MESRE/DGRI), Valérie GOMEZ (MESRE/DGRI)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 15 avril 2026
3. Avis sur les 11 dossiers de formation
4. Retour sur réunion NCP30
5. GT : équivalence des formations
6. GT : convergence – point étape
7. Mise à jour guide « évaluation des formations »
8. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)
9. Points divers
 a. Point sur les levées de réserves

b. Point sur la notion de médicaments vétérinaires et échanges avec la commission

c. Point d'étape sur la notion d'ayants droits vétérinaires dans les établissements utilisateurs

Le président ouvre la séance à 10h00.

1. Mot de bienvenue

Le président ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence. Aline MILLET (remplaçante de Léa TERRAUBE) est présentée en séance. Les membres sont informés de la démission de Jean-Marie MULON, son remplacement est en cours.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 15 avril 2026

Le projet de relevé de décisions du 15 avril est approuvé.

3. Avis sur les 11 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales (Chir)
e-thiX education SAS
Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale, sans utilisation d'animaux
Référence : 2026-28

La commission donne un **avis défavorable**.

Motifs :
1. Conformément au guide d'évaluation, les formations à la chirurgie doivent faire appel à des animaux vivants.
2. L'ensemble des enseignements en chirurgie doivent être dispensés en présentiel (*cf.* guide).

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)
Université Paris Cité, faculté de pharmacie
Intitulé :
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales : espèces rongeurs
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales : espèces rongeurs
Référence : 2026-30
Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves, 3 recommandations et 1 remarque**.

Réserves :

1. Faire figurer la durée en heure dans l'attestation.
2. Faire apparaître les heures de formation au comité d'éthique pour la formation applicateur.

Recommandations :

1. Proposer les injections et prélèvements rétro-orbitaire en vidéo plutôt qu'en démonstration et retenir en démonstration des techniques de 1ère intention.
2. Envisager les anesthésies par injection en sous-cutanée plutôt qu'en intra-péritonéale.
3. Vérifier la formulation de la question relative à la mort dans la partie 9 (conception de projet).

Remarque :

1. Une fois l'accord entre Ethi 3R et Paris Cité concernant les modules Ethi 3R finalisé, merci de représenter le dossier en CNEA pour validation en incluant notamment un échange / débat après la formation Ethi 3R.

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)
Université Marie et Louis Pasteur
Intitulé :
Formation en expérimentation animale, niveau concepteur de procédures expérimentale (rongeurs)
Formation en expérimentation animale, niveau applicateur de procédures expérimentale (rongeurs)
Référence : 2026-29

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation**.

Réserve :

1. Corriger le volume horaire du Cerfa pour le module euthanasie

Recommandation :

1. Proposer en TP une prise spontanée à la pipette au lieu du gavage permet d'encourager cette pratique qui tend à se généraliser.

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
Université de Toulouse
Intitulé : Conception de procédures expérimentales chez le rongeur
Référence : 2026-32

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 4 recommandations**

Réserves :

1. Modifier l'attestation pour mieux correspondre au modèle présenté dans le guide d'évaluation avril 2025 et mentionner le groupe d'espèce, la durée de validité de l'approbation de la formation, etc. (guide avril 2025 page 21).
2. Préciser les modalités de contrôle d'assiduité et de rattrapage.

Recommandations :

1. Les items sensibles sont abordés à partir du semestre 2 et cela ne concerne que l'item « euthanasie », les autres le sont en 2ème année. Il conviendrait de faire a minima une

présentation générale des items sensibles dès le début de la formation.
2. Les différentes fiches d'intervention pourraient être numérotées, ce qui faciliterait leur identification.
3. Privilégier un taux d'encadrant de 1 sur 4.
4. Indiquer les horaires journaliers et thèmes de cours dans le planning-type.

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)
UNIIVO ACADEMY SARL
Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (Primates Non Humains PNH)
Référence : 2026-33

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves.**

Réserves :
1. Les conditions d'examen doivent être les mêmes pour tous les apprenants.
2. Si l'examen en distanciel est retenu, préciser les modalités d'identification des participants.
3. Fournir les attestations des responsables de formation confirmant leur accord à participer à cette formation.

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
Muséum national d'Histoire naturelle
Intitulé : Utilisation des Animaux de la Faune Sauvage Non Hébergée à des Fins Scientifiques – Modèles Poissons et céphalopodes
Référence : 2026-34

La commission donne un **avis défavorable** (formation concepteur).

Motifs :
1. Vérifier la conformité de l'ensemble des volumes horaires dans l'ensemble des documents et respecter le guide des formations.
2. Respecter les volumes horaires réglementaires des items sensibles.
3. Rééquilibrer les ratios TP / TD.
4. Préciser l'organisation et le déroulement des TP, une vigilance sera apportée sur l'éthique concernant la manipulation des animaux vivants par rapport au nombre de participants.
5. Revoir le titre de la formation (préciser applicateur / concepteur).

Remarque : la CNEA attire l'attention sur l'obligation d'obtenir une autorisation de projet en cours de validité.

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)
Muséum national d'Histoire naturelle
Intitulé : Utilisation des Animaux de la Faune Sauvage Non Hébergée à des Fins Scientifiques – Modèles Poissons et céphalopodes
Référence : 2026-35

La commission donne un **avis défavorable** (formation applicateur)**.**

Motifs :

1. Vérifier la conformité de l'ensemble des volumes horaires dans l'ensemble des documents et respecter le guide des formations
2. Rééquilibrer les ratios TP / TD
3. Préciser l'organisation et le déroulement des TP, une vigilance sera apportée sur l'éthique concernant la manipulation des animaux vivants par rapport au nombre de participants
4. Revoir le titre de la formation (préciser applicateur / concepteur)

Remarque : la CNEA attire l'attention sur l'obligation d'obtenir une autorisation de projet en cours de validité.

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)
Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique - Oniris
Intitulé :
Formation pour les personnes concevant les procédures expérimentales, Module Oiseaux domestiques
Formation pour les personnes appliquant les procédures expérimentales, Module Oiseaux domestiques
Référence : 2026-20
Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 3 recommandations.**

Réserves :

1. Inclure un cours spécifique sur les méthodes d'euthanasie des oiseaux, à préciser dans la fiche du module complémentaire « anesthésie-analgésie-euthanasie ».
2. Préciser les modalités de rattrapage en cas d'échec à l'évaluation.

Recommandations :

1. Indiquer les pré-requis pour la formation « concepteurs ».
2. Adapter le niveau des questions de l'examen au niveau des participants ; sont attendues des questions demandant de la réflexion ou des questions ouvertes, à rédiger pour un niveau concepteur.
3. Prévoir des questions spécifiques aux oiseaux dans l'examen concernant la partie du module complémentaire

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
UNIIVO ACADEMY SARL
Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales aux animaux (rongeurs et lagomorphes)
Référence : 2026-5

La commission donne un **avis défavorable**.

Motifs : les motifs d'ajournement mentionnés précédemment n'ont pas été intégralement corrigés. Un membre de la CNEA est toujours mentionné comme formateur sans avoir donné son accord. La CNEA émet un avis défavorable.

Dossier n°10 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)
UNIIVO ACADEMY SARL
Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales aux animaux (Primates Non Humains)
Référence : 2026-6

La commission donne un **avis défavorable**.

Motifs : les motifs d'ajournement mentionnés précédemment n'ont pas été intégralement corrigés. Un membre de la CNEA est toujours mentionné comme formateur sans avoir donné son accord. La CNEA émet un avis défavorable.

Points de vigilance à apporter sur une re-soumission :
1. Il est indiqué que pour l'évaluation des connaissances, un questionnaire sera remis en présentiel ou est mis en ligne pour répondre via une application. Les conditions d'examen doivent être les mêmes pour tous les apprenants.
2. Renforcer les items dits sensibles, surtout des points limites considérant l'espèce.
3. Mettre le cours sur l'euthanasie des PNH plutôt dans le module spécialisé (ex. jour 7).
4. Planning : indiquer en jour 7 que les BP de manipulation sont un TD et qu'il s'agit des enseignements spécialisés PNH (et non rongeurs dans la colonne orange).
5. Préciser ce qu'on entend par compétences pratiques dans la partie évaluation des compétences du document complémentaire.
6. Examen : une grande proportion de QCM, il faudrait envisager d'introduire des questions rédactionnel +/- des documents à analyser.

Dossier n°11 sur la plateforme Pléiade
Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)
UNIIVO Academy (ANIMAFORM) SARL
Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins aux animaux utilisés à des fins scientifiques (rongeurs et lagomorphes)
Référence : 2026-27

La commission donne un **avis défavorable**.

Motifs : les motifs d'ajournement mentionnés précédemment n'ont pas été intégralement corrigés. Un membre de la CNEA est toujours mentionné comme formateur sans avoir donné son accord. La CNEA émet un avis défavorable.

Points de vigilance à apporter sur une re-soumission :
1. Modifier l'attestation de suivi de formation des connaissances pour se conformer au modèle établi règlementairement (voir guide évaluation des dossiers avril 2025) :
 a. Faire figurer la durée de validité de l'approbation de la formation et le lieu de la formation,
 b. Les objectifs pédagogiques n'ont pas à être détaillés dans l'attestation de suivi de formation.
2. Mieux détailler la fiche descriptive des TPs, en particulier les modalités de contention des lagomorphes, en prenant en compte leur grande sensibilité au stress.
3. Préciser qui réalise l'euthanasie à la fin des TP ? Une formation soigneur ne doit pas comprendre de TP consacré à l'euthanasie.
4. Numéroter les fiches d'intervention pour une meilleure lisibilité et corriger les mentions relatives aux applicateurs qui figurent parfois en en-tête des fiches d'intervention (5 fiches d'intervention concernées).
5. Harmoniser les volumes horaires entre les fiches d'intervention et le planning-type du document complémentaire au CERFA.

6. 2 des 4 heures consacrées à l'anesthésie / à l'analgésie dans le cadre de la durée réglementaire doivent être réorientées vers des objectifs pédagogiques plus en lien avec la qualification de soigneur.
7. Préciser les éventuelles possibilités de réhabilitation.
8. Le programme de formation soigneur doit être adapté aux attendus réglementaires et apparaît difficilement conciliable avec les objectifs pédagogiques des formations concepteur ou applicateur.

4. Retour sur réunion NCP30

Un diaporama est présenté en séance. Anne-Claire Lomellini-Dereclenne et Christophe Joubert (AFiS, SPFCO–DGRI) sont les représentants français des réunions des points de contact nationaux. Plusieurs enjeux clés liés à la recherche animale et aux méthodes alternatives ont été abordés.

En matière de recherche vétérinaire, les discussions ont porté sur la clarification du champ d'application de la directive.

Au sein du MESRE, une étude de faisabilité est en cours pour la publication des appréciations rétrospectives de manière automatique.

Concernant les méthodes alternatives et le remplacement, le sujet est trop souvent mal présenté dans les demandes d'autorisation de projet pourtant ce sont des enjeux et des questions d'actualité. La Commission européenne a rendu publique sa feuille de route européenne sur l'évaluation des risques liés aux produits chimiques (réglement REACH) le 1er juin 2026. Elle a également lancée une action (ERA NAM) dans le cadre de l'Espace européen de la recherche sur la période 2026-2028. Ces actions visent à réduire significativement les tests sur animaux. Ces sujets sont en lien avec la recommandation CNEA sur une stratégie nationale et une feuille de route. Le ministère de la recherche travaille actuellement sur une réponse à cette recommandation.

Tous les 5 ans, les Etats membres doivent répondre à un questionnaire de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la Directive 2010/63/UE permettant de préparer le rapport prévu à son article 54. Ce questionnaire comprend l'enquête statistique quiquennale recensant les effectifs d'animaux élevés et non utilisés dans les procédures expérimentales. En 2028, les établissements utilisateurs devront transmettre au ministère de la recherche les données portant sur l'année 2027.

5. GT équivalence des formations – point étape

Les membres ont apportés beaucoup de commentaires sur le document. Le vote est reporté à la séance d'octobre après la prise en considération des différents échanges. Le terrain doit être informé de ce qu'on a le droit de faire et de ce qu'il ne faut pas faire.

La CNEA prévoit ainsi deux recommandations distinctes. La première portera sur la mise en œuvre des obligations de formation, la seconde sur les conditions applicables aux personnes ayant suivi une formation hors de France. Il conviendra de distinguer les pays UE, les pays affiliés UE (espace européen de la recherche), les pays tiers. Le document comprenant les modifications du jour va être diffusé à l'ensemble des membres.

6. GT : convergence – point étape

Le GT s'est réuni le 1er juin dernier avec la problématique suivante : comment faire converger le canevas FELASA avec les formations réglementées actuelles ? Le GT est divisé en 2 sous-groupes : formation continue / formation réglementaire. Elodie BOUCHOUX et Daniel ROUIRE sont co-pilotes pour la formation continue.

En ce qui concerne la formation réglementaire, il faut faire converger l'existant avec l'échelle européenne et acter la reconnaissance des compétences. En Europe, la notion de volume horaires n'existe pas. La formation seule ne permet pas de valider une compétence, il est nécessaire d'avoir un tutorat. Le GT doit renforcer les notions sur les items sensibles et aborder les TP.

Il est proposé de demander une modification de l'arrêté de 2013 relatif à l'acquisition aux formations et à l'acquisition des compétences pour remplacer les items actuels par les modules définis dans le guide européen. Cette modification impliquera une évolution du formulaire Cerfa . Le MAASA devra intervenir pour cette modification.

Ces modifications faciliteront le travail des responsables de formation pour les équivalences. Les recommandations à venir vont faire évoluer la règlementation. Les formations actuelles étant approuvées pour une durée de cinq années, il faudra prévoir des dispositions transitoires sur un cycle de 4 ou 5 ans pour l'application du futur arrêté. Il faudra également prévoir la possibilité d'approuver des formations qui anticiperaient la publication de l'arrêté modifié après la publication du guide. La prochaine réunion du GT est prévue en juillet.

7. Mise à jour guide « évaluation des formations »

Ce point est reporté en octobre.
Pendant les évaluations de formation, il a été retenu de préciser dans le guide d'évaluation : « *si module d'espèce, une partie des questions de l'examen doit être en lien avec l'espèce concernée* ».

8. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)

Le GT Recherche clinique vétérinaire est en phase de collecte des cas posant questions.
Ce travail préliminaire d'information est en cours et le GT présentera ses premières orientations lors d'une prochaine séance.

9. Points divers

 a. Point sur les levées de réserves

Il reste 4 dossiers sur la séance du 15 avril 2026 sur lesquels il faut lever les réserves.

 b. Point sur la notion de médicaments vétérinaires et échanges avec la commission

Les responsables de l'autorité européenne du médicament ont annoncé répondre dans un second temps aux questions transmises par la France à la réunion des points de contact du mois de mai.

 c. Point d'étape sur la notion d'ayants droits vétérinaires dans les établissements utilisateurs

L’Ordre national des vétérinaires a donné suite au courrier envoyé en décembre 2025. Des propositions de dates seront faites prochainement pour l’organisation d’une réunion.
La CNEA et le CNREEA sont à l’initative d’un questionnaire pour mieux comprendre les vétérinaires dans le monde de la recherche. Une annonce sur la plateforme APAFiS a été déposée afin d’en informer le public concerné.

Clôture de la séance à 16h26